



5 - Administration générale

Budgets 2011 et suivants - Créations, augmentations et diminutions d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Echéanciers de crédits de paiement (CP) - Clôture d'AP

Rapport n° CG/2011/42

Service Chef de file :

Service des finances

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations qui se réalisent sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1^{er} exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable en procédant ensuite à des reports d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;
- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût de l'opération et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours. Chaque AP doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiements.

La 1^{ère} solution est indiquée lorsque la collectivité ne maîtrise pas le rythme des décaissements ; c'est par exemple le cas des subventions portant sur de petites opérations. La 2^{ème} solution convient aux dépenses de maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux subventions d'un montant significatif pour lesquelles le Conseil Général a signé une convention financière. Cette solution permet une gestion rationalisée et un ajustement des inscriptions de crédits pour limiter les reports.

1. Les AP nouvelles :

Les AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un engagement total de 18,87 M€. Au titre de ces 18,87 M€, 3,636 M€ de crédits de paiements sont inscrits au projet de Budget Supplémentaire (BS) 2011.

Les crédits nécessaires pour les prochains exercices sont ventilés par année dans les tableaux figurant au document annexe au projet de BS.

Les AP nouvelles concernent principalement les engagements suivants :

Transport en Site Propre Ouest (TSPO) : 0,1 M€

Cette AP nouvelle est dédiée aux études du programme TSPO.

Plateforme Départementale d'Activité d'Alsace Centrale (PFDA) : 10,83 M€

Cette AP sert au soutien à la création de la seconde tranche de la PFDA d'Alsace Centrale par la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg. L'intervention départementale porte sur une avance remboursable égale à 75 % du coût de l'opération. Les Crédits de Paiement 2011 permettront d'accompagner les acquisitions foncières, les frais d'études et le diagnostic archéologique.

Zone d'Activité Intercommunale de Marckolsheim : 1,5 M€

Cette AP sert au soutien à la création d'une zone d'activités intercommunale par la Communauté de Communes de MARCKOLSHEIM et Environs. L'intervention départementale porte sur une avance remboursable d'un montant de 1,5 M€, représentant 50 % du coût de l'opération. Un premier acompte de 50 % de l'avance départementale sera versé courant 2011. Le solde sera versé sur présentation du décompte définitif des travaux.

Zone d'Activité Intercommunale de Rosheim : 1,88 M€

Cette AP sert au soutien à la création d'une zone d'activités intercommunale par la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM. L'intervention départementale porte sur une avance remboursable d'un montant de 1,88 M€, représentant 50 % du coût de l'opération. Un premier acompte de 50 % de l'avance départementale sera versé courant 2011. Le solde sera versé sur présentation du décompte définitif des travaux.

Médiathèque de la Communauté de Communes de Brumath : 1,26 M€

Cette AP constitue la contribution du Département à la création de la médiathèque intercommunale de Brumath. Le coût global de la subvention du Conseil Général est de 1,26 M€ avec un premier versement prévu à la fin de l'année 2011 (soit 0,16 M€ de crédits de paiement pour l'année 2011).

Centre d'Interprétation du Patrimoine d'Andlau : 1,75 M€

Cette AP sert au financement de la création du Centre d'Interprétation du Patrimoine d'Andlau. 0,55 M€ de crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2011.

Complexe Sportif de Herrlisheim : 1 M€

A travers cette AP, le Département contribue au projet de la commune de Herrlisheim qui a décidé de restructurer et construire de nouveaux équipements sportifs couverts, qui seront mis à disposition des collégiens.

Le Gymnase de Woerth : 0,55 M€

A travers cette AP, le Département contribue au projet de la Communauté de Communes de la Sauer Pechelbronn qui a décidé de procéder à une réhabilitation-extension du gymnase intercommunal de Woerth, mis à disposition des collégiens.

2. Les AP abondées :

Un certain nombre d'AP d'un montant global de 27,38 M€ ouvertes sur les exercices précédents sont proposées en augmentation à hauteur de 8,52 M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

Les montants les plus significatifs concernent :

Les subventions aux communes pour la voirie : + 2,5 M€

Les dossiers rattachés à cette AP, créée au Budget Primitif 2011, étaient gérées antérieurement hors AP.

Il apparaît cependant que les dossiers enregistrés à ce jour, après réception des communes, sont plus nombreux qu'initialement prévus.

Ainsi dès la Commission Permanente du 07 Février 2011, où 144 subventions ont été accordées, le montant initial de l'AP de 3 M€ a été atteint en engagement de dépenses.

Afin de permettre de solder les dossiers en instance il apparaît nécessaire d'abonder l'AP pour ce programme de + 2,5 M€.

Le Cofinancement de la Voirie : + 3,56 M€

Pour l'aménagement de la RN4 route du Rhin, entre le Parc de l'Etoile et le Pont de l'Europe, une opération datant de 2007 est réenclenchée par la CUS. La CUS transmettra au Conseil Général un appel de fonds dédié à cette dépense. Un crédit de paiement de 1,57 M€ pour 2011 est proposé.

La réhabilitation de logements pour le Parc Privé : + 0,47 M€

Cette augmentation est liée à celle de la dotation de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) à la suite de la signature avec le Département du contrat de lutte contre la précarité énergétique (FART). Au titre de la délégation des aides à la pierre, les montants effectivement payés par le Département sur la base de cette AP feront l'objet de recettes à hauteur des dépenses.

Le regroupement des services du Pôle Aménagement des Territoires : + 0,2 M€

Cette augmentation de l'AP est rendue nécessaire pour pouvoir engager l'achat et l'installation de locaux modulaires pour le regroupement des services du Pôle Aménagement du Territoire dans les Unités Territoriales d'Aménagement du Territoire à Molsheim et Saverne.

Maison de l'Alsace à Paris : + 0,86 M€

Suite aux évolutions du projet de réhabilitation de la Maison de l'Alsace à Paris, notamment la prise en compte de contraintes techniques et architecturales, le montant des travaux a été réévalué à un montant total de 14,3 M€. Le Département du Bas-Rhin prenant en charge 50 % du coût des travaux, le montant de l'AP doit être réévalué de 0,86 M€ à hauteur de 7,15 M€. Les échéanciers de paiement ont été réajustés au regard du nouveau calendrier de l'opération, ce qui nécessite une reventilation des crédits de paiement avec une baisse des CP 2011 de -0,59M€.

Le Contrat de Projet Etat Région Prévention des coulées de boue Travaux : + 0,42 M€

Suite au succès de la politique départementale de lutte contre les coulées de boues, et dans le cadre de la révision du contrat de projet Etat - région, le Département a obtenu l'accord de ses partenaires pour transférer des crédits issus de projets qui n'ont pas abouti dans leur totalité (Plan Ill et plan Bruche) vers le Contrat de Projet Etat Région Prévention des coulées de boue travaux pour pouvoir engager des subventions dont les demandes sont déjà parvenues dans les services du Conseil Général.

Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Bischheim : + 0,46 M€

L'AP a été augmentée en prévision de travaux de raccordement entre le bâtiment existant et l'extension neuve.

3. Les AP diminuées :

Des AP d'un montant global de 42,6 M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 14,3 M€.

Les diminutions majeures se détaillent comme suit :

Les AP suivantes sont diminuées afin de correspondre au montant des subventions qui ont été effectivement attribuées. Ces AP avaient été créées sur la base d'estimations ; la détermination du montant exact de la subvention permet de les ajuster à la baisse :

La création de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de Pfaffenhoffen : - 0,07 M€

La création de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de Truchtersheim : - 0,53 M€

La réhabilitation et l'extension du multi accueil de la Canardière : -0,3 M€
Il s'agit d'un projet relevant de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées : -0,59 M€
L'opération concerne le transfert des lits de la Faisanderie à l'EHPAD Stéphanie. La subvention a été attribuée en novembre 2010 sur la base de la dépense subventionnable réelle, inférieure à l'estimation initiale.

Le Plan « Ill » : - 0,3 M€, et le Plan « Bruche » : - 0,12 M€

Suite au succès de la politique départementale de lutte contre les coulées de boues, et dans le cadre de la révision du contrat de projet Etat – région, le Département a obtenu l'accord de ses partenaires pour transférer des crédits de projets qui n'ont pas abouti dans leur totalité, dont le plan « Ill », vers le projet Coulées de boue.

Le Projet INTERREG IV A Centre Rhénan d'entraînement des Sapeurs-Pompiers : - 0,15 M€
Le montant de la contribution départementale au projet est ajusté au regard des négociations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui est le porteur du projet.

Les AP ci-dessous sont toutes diminuées en vue d'une clôture au CA 2011 :

L'aéroport d'Entzheim (AP 2003/1) : - 5,12 M€

Cette AP doit être clôturée car elle constitue un doublon avec l'AP Subvention aux équipements aéroportuaires réalisés par la CCI.

Les carrières de Saint-Nabor (AP 2006/1) : - 3,85 M€

Suite à la fermeture des Carrières en 2005, il avait été envisagé de réaliser la mise en sécurité du site en maîtrise d'ouvrage interne au Conseil Général du Bas-Rhin. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Ottrot-Saint-Nabor ayant décidé d'en prendre la maîtrise d'ouvrage, le Conseil Général du Bas-Rhin participe au financement de la mise en sécurité par une subvention. Cette AP constitue donc un doublon et doit être clôturée.

Le cofinancement intermodal des transports collectif (AP 2002/1) : - 0,15 M€

Cette AP a vocation à être clôturée car elle servait au financement d'études partenariales qui sont terminées ou d'études transférées à d'autres programmes (Programmes Action Générale en matière de Transport et Réseau 67 Investissement).

L'acquisition foncière du Centre Médico-Social (CMS) de Sélestat (AP 2000/1) :
- 0,36 M€ et le Centre Médico-Social de Molsheim (AP 2001/2) : - 0,28 M€

Ces AP rattachées au programme Construction et Acquisitions Foncières pour les CMS et le Foyer de l'Enfance concernent une ligne de crédit finançant des études maintenant achevées. Le financement des CMS fait désormais l'objet d'un autre programme. Ces AP sont donc clôturées pour éviter tout doublon.

Le collège Lamartine de Bischheim (AP 2000/1) : - 0,14 M€ et le collège Neuf de Drulingen (AP 2001/1) : -0,19 M€

Le financement des opérations sur les collèges est désormais regroupé au sein du programme Collèges. Des AP antérieures à la création de ce programme unique peuvent donc être clôturées pour éviter les doublons.

La création d'un internat (AP 2002/1) : - 1,17 M€

Le programme a été abandonné après la phase d'études. La création de l'internat de Barr a été intégrée dans un autre programme, celui de construction du nouveau collège de Heiligenstein.

Acquisition foncière pour une Maison de Conseil Général de Haguenau (AP 2006/1) :
-0,45 M€

Cette AP est à clôturer après l'acquisition des terrains de l'îlot Foch à Haguenau. Le bien constitué d'immeubles bâtis et de terrains intégrés a été acquis à une valeur inférieure à celle initialement estimée.

Les avances pour les travaux dans les collèges (Région Alsace) (AP 2001/1) : -0,47 M€

Le programme est achevé au titre de l'AP 2001 en maîtrise d'ouvrage. Les interventions sont reprises sous forme de subventions dans le cadre du programme Subvention de travaux dans les collèges. Ces subventions sont versées à la Région. Les travaux sont effectués sur les parties communes des collèges et concernent la demi-pension.

4. Les AE nouvelles :

Les AE nouvelles représentent un engagement total d'un montant de 0,21 M€, dont 0,08 M€ de crédits de paiement de l'exercice 2011.

Le Projet INTERREG IV A Tri-Neuron : 0,052 M€

La création de cette AE est proposée afin de permettre au projet Tri-Neuron d'être soumis, selon le calendrier INTERREG, à l'approbation des instances INTERREG (Programme Européen). Ce projet dans le domaine des neurosciences a été initié par l'association Neurex, créée en 2001 à l'initiative des universités de Bâle, Fribourg et Strasbourg et regroupant plus d'un millier de chercheurs.

La subvention sollicitée auprès du Conseil Général du Bas-Rhin sera votée en Commission permanente du 06 juin 2011, son attribution a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée du 28 Avril 2011. La subvention participe au financement du projet qui vise à développer les interactions entre les neurosciences et d'autres disciplines, les échanges entre chercheurs et entre universitaires et industriels, la formation permanente des médecins et cliniciens, et l'impulsion de débats publics contradictoires sur les questions scientifiques et les enjeux sociétaux relatifs aux neurosciences.

Les Subventions Congrès et Colloques : 0,16 M€

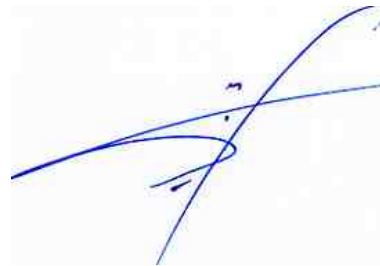
Les dossiers de subventions des Congrès, Colloques et autres manifestations passent en Autorisation d'Engagement à partir de la Commission Permanente du mois de Juillet 2011. De ce fait une Autorisation d'Engagement d'un montant total de 0,16 M€ doit être mise en place (dont 0,08 M€ de crédits de paiement au titre de l'exercice 2011) en vue de l'engagement des dossiers passés à partir du mois de juillet, pour paiements en 2011 et 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales , le Conseil Général approuve les créations, augmentations et diminutions d'AP et d'AE, conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de CP de l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de BS-DM1.

Strasbourg, le 30/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL